



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNACIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Genève, le 14 Août 2006

Prise de Position relative à la situation des enfants dans le conflit du Moyen Orient

Tous les enfants ont droit à une protection spéciale et à des soins en temps de paix et en cas de conflit armé.

Le Conseil Exécutif International de Défense des Enfants International (DEI) est profondément préoccupé par la souffrance des civils - en particulier des enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de la population civile - dans le conflit actuel entre Israël et le Liban, qui sévit depuis le 12 juillet 2006, mais également par l'invasion militaire permanente de la Bande de Gaza par Israël, depuis le 29 juin 2006.

DEI est particulièrement préoccupé par le nombre d'enfants tués par les attaques de missiles et les bombardements et par l'ampleur et la nature des blessures et autres dommages graves qui leur ont été infligés du fait des hostilités.

DEI approuve totalement l'appel à un cessez-le-feu immédiat proclamé par le Secrétaire Général des Nations Unies, Mr. Kofi Annan, par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies et par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et accueille favorablement la résolution 1701 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Tandis que des efforts sont entrepris pour mettre en oeuvre le cessez-le-feu, pour tenter de trouver des solutions politiques et des dispositifs de sécurité au Liban, DEI invite la communauté internationale à ne pas faire abstraction du conflit armé et de la crise économique et sociale croissante à Gaza et de veiller à la protection immédiate de la population civile, en particulier des enfants.

DEI sollicite aussi toutes les parties du conflit à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection et les soins aux enfants affectés par les hostilités et à adhérer pleinement aux instruments les plus importants du droit humanitaire et des droits de l'homme, en particulier la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (Article 38).

Contact : Benoît Van Keirsbilck, DEI Belgique – 00 32 (0)496.51.72.00 - bvk@sdj.be

International Secretariat

1, Rue de Varembe

Case postale 88 ♦ CH-1211 Genève 20 ♦ Suisse

Tél. [+41 22] 734 05 58 ♦ Fax [+41 22] 740 11 45

Email : dci.is@bluewin.ch ♦ <http://www.dci-is.org>



Defense des Enfants- International (DEI)
c'est le mouvement mondial pour la defense
des droits des enfants et des adolescents.